Image not found or type unknown

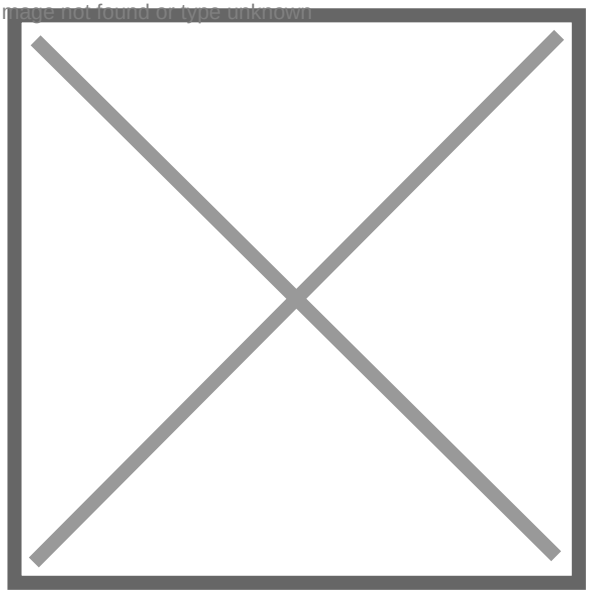

Installation coffret edf public

Par **SnoooP**, le **08/06/2009** à **18:06**

Bonjour,

La commune à décidé de faire enterrer les réseaux secs.

Sans me demander mon avis, l'entreprise qui réalise les tavaux à encastré un coffret EDF dans le mur de l'enceinte de mon terrain (1m20 x60 cm) .

Pour information, ce coffret en m'est d'aucune utilité puisque il ne sert quà l'alimentation pour l'eclairage public.

Puis-je demander à faire retirer ce coffret ?
D'une facon générale, quels sont les dommages et interêt auxquels je puis prétendre pour ce vice de forme, car l'entreprise reconnait sa faute de ne pas m'avoir demandé mon accord au préalable.

Merci pour votre réponse !

Par **augustin**, le **09/06/2009** à **09:12**

L'entreprise n'avait pas a encastrer ce coffret sans votre autorisation.

Puisqu'il s'agit de l'éclairage public, c'est la mairie qui est concernée, pas ERDF.

Il s'agit d'une voie de fait. Faite un courrier en RAR leur demandant de retirer ce coffret et de

remettre le mur dans son état initial.
Si pas de réponse dans les 2 mois, c'est direction le tribunal.

Par **SnoooP**, le **09/06/2009** à **15:52**

Merci Augustin,

Le souci c'est que c'est bien l'entreprise qui à fait erreur car dans leur plans, ce coffret n'aurait jamais dû être encastré, mais posé devant le mur ...

Je vais suivre vos conseils, et leur demander de le retirer.

Par **augustin**, le **09/06/2009** à **17:06**

L'entreprise est l'exécutant d'un contrat de travaux.

Adressez vous directement à la mairie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés